



Expertise judiciaire sur chantier en cours

Par **KERMOAL Benoit**, le **13/11/2016** à **20:00**

Bonjour,

Artisan, j'ai suspendu un chantier en août 2015 pour des problèmes d'hygiène et de sécurité incombant au maître d'ouvrage, ainsi que pour non paiement de mes situations de travaux. Le maître d'ouvrage prétexte pour s'acquitter de ses obligations de malfaçons, non conformités et manque de finitions. (Les situations de travaux font état de réalisation à 80%.) Ayant changé d'avocat début 2016 car la première ne répondait pas présente, je me suis aperçu que mon nouvel avocat, m'avait caché la date du procès en juillet dernier pour m'évincer.

Aujourd'hui, je suis convoqué à une réunion d'expertise sur un chantier suspendu par manquement du maître d'ouvrage.

Pour simplifier, même si l'expert venait à décider de tout défaire pour tout refaire, comment pourrais-je intervenir avec les problèmes d'hygiène toujours présents? Qui plus ai sans avoir été réglé de mes situations!

Cette mesure d'expertise ne résoudra donc en rien la situation.

Pouvez vous m'aider?

Merci

Benoît